

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 15 septembre 2008, à 19h30 au Centre de Plein Air 4 Saisons.

## 1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Messieurs les conseillers	François Garon et Alain Royer

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Madame Josée Brouillette, sec.-trés., et 8 personnes.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2008
5. Correspondance : Voir liste
6. Trésorerie :
  - 6.1 Rapport financier au 31 août 2008
  - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 8 – août 2008 »
  - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - septembre 2008 »
7. **Dépôt de documents**
  - 7.1 Liste des permis émis pour le mois d'août 2008
  - 7.2 Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la rencontre du 2 juillet 2008
  - 7.3 Indicateurs de gestion municipale 2007 – rapport du maire
  - 7.4 A.P.P.E.L.S. – États des résultats et bilan au 30 avril 2008
8. **Avis de motion**
  - 8.1 Règlement no 253 abrogeant le règlement #160 fixant le jour et l'heure des séances ordinaires du Conseil de ville de Lac-Sergent
  - 8.2 Règlement no 255 modifiant le règlement #225 afin d'avancer les échéances de renaturalisation au 30 septembre 2009 et création de mesures compensatoires
9. **Règlements**
  - 9.1 Règlement no 254 modifiant le règlement 247-A concernant la circulation des motoneiges sur certains chemins publics
10. **Résolutions**
  - 10.1 Mandat à la firme d'arpenteur Genoix & Associés - Mise à jour de la description technique préparés par madame Élisabeth Genoix, arpenteure-géomètre, en date du 8 octobre 2006, portant le numéro de minute 3557
  - MODIFIÉ* 10.2 Mandat à Morency Société d'Avocats (M<sup>e</sup> Jacques Tremblay) - Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation aux fins d'infrastructures routières – secteur chemin de la Chapelle
  - REPORTÉ*  
*REPORTÉ* 10.3 Octroi de contrat – remplacement des portes du rez-de-chaussée au Club Nautique
  - 10.4 Octroi de contrat pour l'entretien d'hiver des chemins municipaux
  - 10.5 Club Motoneige Saint-Raymond – Octroi d'une aide financière
  - 10.6 Compensation pour utilisation des locaux pour réunions et espaces de rangement
  - 10.7 Démission de Mme Françoise Bérubé à titre de membre du CCU
  - 10.8 Nomination de M. Jean Lachance à titre de membre du CCU
  - 10.9 Lettre de remerciement à la Promutuel Portneuf/Champlain
  - 10.10 Lettre d'appui à la Biennale du lin – projet de l'artiste Colette Matte « à l'épaule »
  - 10.11 Lettre de remerciement à M. Henri-Louis Parent
  - AJOUT* 10.12 Lettre de remerciement à M. Guy Racine
11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour;**
13. **Deuxième période de questions**
14. **Clôture de la séance**
15. **Levée de la séance**

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Denis Racine, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

08-09-164

**IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes :

Le point 10.2 est modifié, les points 10.3 et 10.4 sont reportés et ajout du point 10.12.

MODIFIÉ

10.2 Mandat à Morency Société d'Avocats (M<sup>e</sup> Jacques Tremblay) - Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation aux fins d'infrastructures routières – secteur chemin de la Chapelle

REPORTÉ

10.3 Octroi de contrat – remplacement des portes du rez-de-chaussée au Club Nautique

REPORTÉ

10.4 Octroi de contrat pour l'entretien d'hiver des chemins municipaux

AJOUT

10.12 Lettre de remerciement à M. Guy Racine

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2008**

Séance ordinaire du 18 août 2008

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la sec.-trés. est dispensée d'en faire la lecture.

08-09-165

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2008 soit adopté tel que présenté;

**QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et la sec.-trés. soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois d'août 2008 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 AOÛT 2008**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Madame Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 août 2008.

08-09-166

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 8 AOÛT 2008**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la directrice générale et sec.-trés. est dispensée d'en faire la lecture.

Madame Brouillette fait le dépôt de la liste détaillée des chèques émis de la période 8 pour les dépenses dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **79 314.42 \$**.

08-09-167

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ladite liste de chèques émis pour le mois de août soit adoptée tel que présentée.

### 6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2008

*M. François Garon, conseiller informe les membres du Conseil qu'il est en conflit d'intérêt et se retire de la séance.*

À la demande de Monsieur Denis Racine, Mme Josée Brouillette, sec.-trésorière., fait la lecture des comptes à payer pour le mois d'août 2008.

08-09-168

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer au montant de **5 071.91\$** liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

*M. François Garon, conseiller réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.*

### 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

#### 7.1 Liste des permis émis pour le mois de août 2008.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des permis émis pour le mois d'août 2008, la sec.-trés. est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois d'août 2008 soit annexée au présent procès-verbal.

#### 7.2 Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de la rencontre du 2 juillet 2008.

Madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère, dépose pour être annexé au procès-verbal, le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2008 du comité consultatif d'urbanisme.

#### 7.3 Rapport du maire sur les indicateurs de gestion municipale 2007

Monsieur le maire, Denis Racine dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le rapport sur les indicateurs de gestion municipale 2007.

#### 7.4 A.P.P.E.L.S. – États des résultats et bilan au 30 avril 2008

Madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère, dépose pour être annexé au procès-verbal, l'état des résultats et le bilan au 30 avril 2008 de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Sergent.

### 8. AVIS DE MOTION

#### 8.1 Règlement no 253 abrogeant le règlement #160 fixant le jour et l'heure des séances ordinaires du Conseil de Ville

Avis de motion est, par les présentes, donné par moi, Alain Royer, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un règlement sera soumis, lequel aura pour objet

De fixer le jour et l'heure des séances ordinaires du Conseil de Ville de Lac-Sergent.

À cet effet, il dépose le projet de règlement #253 et demande dispense de lecture lors de son adoption.

Donné à Lac-Sergent, ce 15ème jour de septembre 2008

#### 8.2 Règlement no 255 modifiant le règlement 225 afin d'avancer les échéances de renaturalisation au 30 septembre 2009 et création de mesures compensatoires

Avis de motion est, par les présentes, donné par moi, Johanne Tremblay-Côté, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un règlement sera soumis, lequel aura pour objet

De modifier le règlement 225 afin d'avancer les échéances de renaturalisation au 30 septembre 2008 et de créer des mesures compensatoires.

Donné à Lac-Sergent, ce 15<sup>ème</sup> jour de septembre 2008

---

## 9. RÈGLEMENTS

### 9.1 Règlement no 254 modifiant le règlement 247-A concernant la circulation des motoneiges sur certains chemins publics

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent a adopté le 1<sup>er</sup> avril 2008 le Règlement numéro 247-A concernant la circulation des motoneiges sur des terrains appartenant à la municipalité et sur la chaussée de certains chemins publics;

**ATTENDU QUE** ce règlement était soumis à l'égard de l'exercice du pouvoir réglementaire du paragraphe 14 de l'article 626 du Code de sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) par la municipalité, au pouvoir de désaveu du ministre des Transports;

**ATTENDU QUE** le ministre, par une lettre de M. Yvan Barrette, chef du Centre de Services de Cap-Santé du 27 juin 2008, a informé la Ville de Lac-Sergent de l'inapplicabilité de ce règlement;

**ATTENDU QUE** les dispositions du paragraphe 4 de l'article 11 de la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., c. V-1.2) autorisent à certaines conditions, la circulation des motoneiges sur la chaussée des chemins publics, si la distance pour rejoindre la Piste cyclable Jacques-Cartier/Portneuf est de moins d'un kilomètre;

**ATTENDU QUE** les pouvoirs énoncés au paragraphe précédent peuvent s'exercer par résolution de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le 18 août 2008 une résolution autorisant la circulation des motoneiges sur la chaussée de certains chemins publics en vertu du paragraphe 4 de l'article 11 de la dite Loi;

**ATTENDU QU'**en retirant du Règlement 247-A, les dispositions soumises pour pouvoir de désaveu du ministre des Transports, les autres dispositions demeurent en vigueur;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, en conséquence de modifier le Règlement numéro 247-A;

**EN CONSÉQUENCE**, il est  
**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

08-09-169

**QUE** le présent règlement portant le numéro 254 est et soit adopté et que le Conseil municipal décrète et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

#### Article 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 254 modifiant le Règlement numéro 247-A relativement à la circulation des motoneiges sur certains chemins publics ».

#### Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

#### Article 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de modifier le règlement numéro 247-A afin d'abroger les dispositions concernant la circulation des motoneiges sur certains chemins publics.

#### Article 4 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT 247-A

Le Règlement numéro 247-A est modifié ainsi :

- a) *Les quatrième, cinquième, huitième, neuvième, dixième ATTENDUS sont abrogés;*
- b) *Les mots « et sur la chaussée de certains chemins publics » dans le titre du règlement ainsi qu'à l'article 1 sont abrogés;*
- c) *L'article 7 du règlement est abrogé;*
- d) *Les articles 9 et 10 du règlement sont abrogés.*

#### Article 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

08-09-169

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

#### 10. RÉSOLUTIONS :

- 10.1 Mandat à la firme d'arpenteur Genoïs & Associés - Mise à jour de la description technique préparés par madame Élizabeth Genoïs, arpenteure-géomètre, en date du 8 octobre 2006, portant le numéro de minute 3557.

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'élargissement de la chaussée sur le chemin de la Chapelle sont envisagés afin de rendre ce chemin public aux normes du MTQ ;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** mise à jour de la description technique soumise le 8 octobre 2006 par la firme d'arpenteur géomètre Génoïs & Associés et portant le numéro de minute 3557 devra être réalisée suite à la rénovation cadastrale;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**RÉSOLU** à l'unanimité

08-09-170

**QUE** la ville mandate la firme d'arpenteur géomètre Génoïs & Associés pour la mise à jour de la description technique en date du 8 octobre et portant le numéro de minute 3557;

**QUE** les paiements des honoraires professionnels d'arpentage soient autorisés par les présentes et payables à même le poste budgétaire Fonds des dépenses – Immobilisations – Achat de terrain 376-1000

- 10.2 Mandat à Morency Société d'Avocats (M<sup>e</sup> Jacques Tremblay) - Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation aux fins d'infrastructures routières – secteur chemin de la Chapelle

**ATTENDU QU'**une municipalité peut, en se conformant aux dispositions des articles 570 à 572 de la Loi sur les cités et villes, s'approprier tout immeuble, partie d'immeuble ou servitude dont il a besoin pour toutes fins municipales;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

08-09-171

**QUE** la municipalité de Lac-Sergent soit autorisée à procéder à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'infrastructures routières; de parties du lot Ptie 566-22, d'une superficie de 135,3 mètres carrés, tel qu'il appert au plan à la description technique préparés par madame Élizabeth Genoïs, arpenteure-géomètre, en date du 8 octobre 2006, portant le numéro de minute 3557.

**QU'UN** mandat à cet effet soit donné à l'étude légale Morency Société d'Avocats (M<sup>e</sup> Jacques Tremblay).

**QUE** les paiements des honoraires d'expropriation ainsi que les frais d'indemnité ayant trait à ladite expropriation sont également autorisés par les présentes et soient payables à même le poste budgétaire Fonds des dépenses – Immobilisations – Achat de terrain 376-1000.

REPORTÉ 10.3 Octroi de contrat – remplacement des portes du rez-de-chaussée au Club Nautique

REPORTÉ 10.4 Octroi du contrat pour l'entretien d'hiver des chemins municipaux

10.5 Club Motoneige Saint-Raymond – Octroi d'une aide financière

*M. François Garon, conseiller informe les membres du Conseil qu'il est vice-président du Club Motoneige Saint-Raymond et se retire de la séance.*

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent désire permettre à ses citoyens d'avoir accès au sentier de motoneige exploité par le Club de Motoneige de St-Raymond et aménagé sur le tronçon de la piste multifonctionnelle situé à l'intérieur des limites de la Municipalité de St-Raymond ;

**ATTENDU QUE** le Club Motoneige Saint-Raymond inc. devra refaire avant le début de l'hiver le pont situé au pied de la montagne du Lac Sergent;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont essentiels pour la sécurité des motoneigistes qui circulent sur cette portion de sentier;

**ATTENDU QUE** des sommes avaient été réservées aux budgets 2006, 2007 et 2008 pour l'entretien et la réfection de la piste de contournement;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

08-09-172

**QUE** la Ville de Lac-Sergent verse au Club Motoneige St-Raymond inc. les sommes qui avaient été réservées au budget 2006, 2007 et 2008; soit 1 000 (mille) dollars par année (total : 3 000 (trois mille) dollars;

**QUE** les subventions soient financées à même le budget actuel – au poste budgétaire 271-1970 – Loisirs et Culture (1 000\$) – Subvention motoneige et Terrains- Parcs – entretien des sites 271-4522 (1 000\$) – Rampe – entretien réparation 271-3522 (1 000\$).

*M. François Garon, conseiller réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.*

10.6 Compensation pour utilisation des locaux pour réunions et espaces de rangement

**CONSIDÉRANT** la grande disponibilité du Centre de Plein Air 4 Saisons à prêter des locaux pour les réunions municipales et pour le comité consultatif d'urbanisme en 2007;

**CONSIDÉRANT QU'**un espace nous a été alloué dans un local pour la conservation des archives;

**CONSIDÉRANT QU'**un espace nous a été alloué sur le terrain pour l'installation d'un cabanon ;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

08-09-173

**QU'**un montant de \$1,200.00 (mille deux cents dollars) soit versé au Centre de Plein Air 4 Saisons en guise de remerciement pour l'utilisation des locaux ;

10.7 Démission de Mme Françoise Bérubé à titre de membre du CCU

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Françoise Bérubé a remis sa démission aux membres du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux membres du Conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Bérubé siégeait sur le Comité consultatif d'urbanisme depuis décembre 2005;

08-09-174 **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac-Sergent accepte la démission de Madame Françoise Bérubé et la remercie de son implication et pour les services rendus.

10.8 Nomination de M. Jean Lachance à titre de membre du CCU

**CONSIDÉRANT QUE** le siège #3 du Comité consultatif d'urbanisme est vacant suite à la démission de Madame Françoise Bérubé;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de Ville doit combler le siège vacant par résolution;

08-09-175 **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** la Ville de Lac-Sergent nomme M. Jean Lachance pour occuper le siège #3 au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

10.9 Lettre de remerciement à la Promutuel Portneuf/Champlain

**CONSIDÉRANT** que la Promutuel-Portneuf/Champlain a versé une commandite au montant de 2 000 (deux mille) dollars au Comité des loisirs de Lac-Sergent dans le cadre de sa programmation des activités 2008; et notamment pour l'illumination permanente de la croix et les feux d'artifice du 21 juin 2008;

**CONSIDÉRANT** que cette subvention est une aide importante à la réalisation des activités de loisirs offerts aux citoyens de Lac-Sergent par le Comité de loisirs;

08-09-176 **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** la Ville de Lac-Sergent remercie la compagnie Promutuel-Portneuf/Champlain et ses représentants MM Michel Gauthier et Alain Papillon pour leur participation et leur générosité démontrées dans le cadre de la Fête Nationale du 21 juin 2008 et l'illumination de la croix organisées par le Comité des Loisirs de Lac-Sergent.

10.10 Lettre d'appui au projet « À l'épaule »

**CONSIDÉRANT** que l'artiste Madame Colette Matte a présenté au comité des loisirs un projet artistique impliquant la communauté de Lac-Sergent dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> Biennale internationale du lin de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que les thèmes abordés dans l'œuvre de cette artiste sauront susciter l'intérêt et la participation des sergentois;

08-09-177 **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** la Ville de Lac-Sergent donne son appui dans le développement de ce projet.

10.11 Lettre de remerciement à M. Henri-Louis Parent

**CONSIDÉRANT** que le Comité des loisirs de Lac-Sergent, lors de sa programmation des activités 2008; a souligné la Fête de la Saint-Jean-Baptiste par le biais d'une

journée familiale avec plusieurs activités au programme et notamment, l'illumination de la croix;

**CONSIDÉRANT** la topographie du terrain où est située la croix et la non possibilité pour la Ville de Lac-Sergent de se raccorder par un système indépendant fournisseur d'électricité pour l'instant;

**CONSIDÉRANT** que M. Henri-Louis Parent, demeurant au 100, de la Montagne a permis au Comité de Loisirs de se raccorder sur son électricité personnelle afin d'illuminer la croix pour la saison estivale 2008;

08-09-178 **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** le Conseil de Ville s'unisse au Comité de loisirs du Lac Sergent afin de remercier M. Henri-Louis Parent de sa collaboration et de son implication concernant l'éclairage de la croix pour l'année 2008;

AJOUT 10.12 Lettre de remerciement à M. Guy Racine

08-09-179 **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** les membres du Conseil de Ville remercient chaleureusement M. Guy Racine pour la réalisation et la confection d'une œuvre d'art sous la forme d'un lutrin en bois gracieusement offert à la Ville de Lac-Sergent.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**  
Quelques questions sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**  
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

08-09-180 **IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** la séance soit levée à 21h15.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI**, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_(date)

\_\_\_\_\_  
Josée Brouillette, directrice générale et sec.-trés.

\_\_\_\_\_  
Denis Racine  
Maire

\_\_\_\_\_  
Josée Brouillette  
Directrice générale et sec.-trés.